



DÉCLARATION LIMINAIRE

CTM DU 19 septembre 2019

LE FRACAS DU SILENCE !

Madame la Présidente,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette instance,

1. Point d'étape sur la préfiguration de la réforme de l'OTE et sur le projet d'accord sur l'accompagnement RH ;

■ **Pour avis :**

2. Projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

3. Plan d'action 219 suite au baromètre social 2018 ;

4. Projet de modification du décret statutaire de l'inspection du travail ;

■ **Pour information :**

5. Evolution des effectifs du système d'inspection du travail ;

6. Point d'étapes sur le déroulement du projet WIKIT ;

7. Renovation des cursus managériaux ;

8. Questions diverses.

L'UNSA ITEFA a pris acte de la promulgation de la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019. Au même titre que l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, **elle continue de rappeler son opposition au contenu et à la philosophie de cette loi.**

Elle s'oppose à une fonction publique précarisée telle que prévue dans la loi. Elle réaffirme sa volonté d'un service public fort, doté des moyens humains et matériels nécessaires pour garantir l'accessibilité de tous les citoyens et le meilleur service rendu dans les services du ministère du travail, services déconcentrés comme services centraux.

Concomitamment, **la réforme de l'OTE** semble se mettre en place **sans** le ministère du travail et ses services déconcentrés.

L'UNSA ITEFA constate que les réunions dans les départements et dans les régions se tiennent à un rythme soutenu. Les préfets appliquent sans délai et sans état d'âme les circulaires du Premier ministre ou du ministère de l'intérieur. Pour mémoire, ils doivent faire remonter leur proposition fin octobre c'est à dire : demain !

Les questions qui s'imposent : au ministère du travail que fait-on ? On attend... Quoi ? les décisions du corps préfectoral ? On ne sait pas ! Pas d'information, pas de directive, pas de circulaire... Des supputations, du « bavardage institutionnel » mais pas de dialogue social, rien de concret en direction des personnels !

Les réponses : un silence constant !

L'UNSA ITEFA n'accepte pas le scénario d'une « destruction programmée » « à géométrie variable » des ministères sociaux (travail/emploi/cohésion sociale/jeunesse/sport) au profit d'une organisation territoriale de l'État dont les attermoissements organisationnels présentent un « danger » de dilution de gestion, d'éclatement des missions, d'abandon des personnels et des usagers.

L'UNSA ITEFA ne cesse de rappeler que les personnels des DIRECCTE (UR/UD) (travail/emploi/finances) **relèvent d'une gestion régionale** pour l'ensemble des actes et des décisions individuelles sous l'autorité des chefs de service (Direccte) et confiée aux secrétariats généraux régionaux sis en UR. Ils ne sauraient se retrouver positionnés dans les secrétariats généraux départementaux communs.

Pour le ministère du travail et ses services déconcentrés, il n'y a pas de gestion départementale des personnels : ce sont les CODIR **régionaux**, qui définissent les orientations soumises à la représentation des personnels au sein des CTSD travail/emploi **régionaux** et CRHSCT.

L'UNSA ITEFA pose comme principe le fait que la convention de gestion, qui sera établie entre le ministère du travail et les préfetures, doit écarter la gestion des personnels du P155 en la maintenant à l'échelon régional.

L'UNSA ITEFA attend et exige fermement des décideurs ministériels - **SGCMAS et DRH** - des réponses précises et rapides aux questions prégnantes sur la nouvelle organisation de l'État, sur la nomination des « préfigurateurs » annoncée, sur la mise en mouvement des services pour préserver les missions dévolues. Elle alerte fermement sur la situation des agents, qui sont dans l'expectative, l'angoisse voire le découragement, aggravée par une reconnaissance dévaluée et par une incertitude grandissante de leur avenir professionnel et personnel, dans le maelstrom des réformes incessantes : depuis 2010, hier une organisation administrative régionale passée de 22 à 13 régions, aujourd'hui devenue départementale et demain ?

Quant au « protocole d'accord », devenu à la lecture de l'ordre du jour « un projet d'accord » concernant l'accompagnement RH, **L'UNSA ITEFA** s'étonne de cette nouvelle appellation... Elle fait, cependant, le constat que le document, qui a été soumis, est trop « généraliste ».

Effectivement, il inclut, sans les désigner ni les préciser, les compartiments ministériels et les services qui vont être impactés par l'OTE, sans que jamais il ne soit possible de distinguer de quels agents il est question : Travail/emploi, Jeunesse, sport, cohésion sociale ? Les niveaux d'organisation des services : Régionaux ? Départementaux ? Etc...

**L'UNSA ITEFA exige à nouveau de connaître
l'effectif cible de l'ensemble des services ministériels,
qui seul permet de préciser le seuil d'infaisabilité de leurs nouvelles missions.**

**Cette demande urgente se justifie d'une part,
par les points mis à l'ordre du jour pour avis, qui enregistrent une énième baisse des effectifs
et une dégradation constante des conditions de travail,
et d'autre part, le constat affligeant de l'absence de GPEC des ministères sociaux.**

L'UNSA ITEFA se doit de rappeler la présentation de ce jour par la DGAFP, du **projet de décret concernant les CAP**. Ce document pulvérise le paritarisme et met à bas le contrat social que représentait, depuis 1946, le statut général des fonctionnaires, en promulguant un texte qui retire aux commissions précitées leur avis sur toutes les décisions individuelles, mobilité, promotion, titularisation.

Ainsi l'agent va se retrouver face aux décisions prises par la ligne hiérarchique sans pouvoir être défendu par une assistance quelconque : suprême ironie dudit projet qui devrait préciser même les seules conditions dans lesquelles les agents peuvent faire appel à un conseil syndical pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre les décisions individuelles défavorables... Belle évolution démocratique !

Les réponses : un silence percutant !

Dans cette explosion de réformes, l'UNSA ITEFA n'omet pas le dossier épineux des retraites. Outre, la baisse prévisible des pensions dans ce dispositif complexe, qui vise seulement à récupérer les fonds des caisses de retraite excédentaires, les *retraités, et ceux à la veille de la prendre, ne sont pas « à l'abri » de ce nouveau système, qui entraînera de facto la baisse de leur pouvoir d'achat*. En effet, l'État pourra appliquer le nivellement par le bas, par décision unilatérale, en effectuant une transposition du montant de la retraite perçue en points et ensuite effectuer des coupes sombres sur leur pension par gel ou par diminution de la valeur du point.

Afin de justifier sur « l'autel de l'équité » la mise en place d'une retraite universelle la réponse imposée est un bavardage médiatique :

Un silence « éloquent » !

**Au vu de ces questions multiples,
de ce dialogue de sourds, de ce bavardage intempestif,
force est de constater que seul répond actuellement
un silence fracassant qui détruit agents, usagers et services.**

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.